# Aperçu du cadre directeur pour les partenariats

#### Contexte

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est un organisme autonome sans but lucratif qui fournit de l'information essentielle sur les systèmes de santé du Canada et sur la santé des Canadiens. Dans le cadre des activités visant à s'acquitter de son mandat, l'ICIS collabore parfois avec des entreprises privées et des organismes sans but lucratif (OSBL). Afin de se doter de lignes directrices et de processus plus rigoureux pour orienter ces activités, l'ICIS a élaboré un cadre directeur pour l'établissement d'interactions avec ces entités.

#### Portée

Le cadre directeur porte sur les interactions de l'ICIS avec des entités privées et sans but lucratif lorsque la charge de travail peut être importante et qu'il y a un intérêt mutuel pour la collaboration. Il vise à orienter les décisions concernant l'établissement de partenariats et la collaboration avec ces entités dans le but de réaliser notre mandat.

Le cadre ne s'applique pas aux entités avec lesquelles nous avons l'habitude de conclure des ententes bilatérales fédérales, provinciales ou territoriales, pas plus qu'aux collectivités et organismes autochtones.

**Principes** 



# Objectifs de l'interaction

Nous devons faire progresser le travail sur les priorités stratégiques de l'ICIS au moyen d'activités qui correspondent à son mandat

Nous devons réduire les chevauchements et améliorer l'efficacité à l'échelle de l'ICIS ou des systèmes de santé en général.



# Caractéristiques des entités

Nous devons nous assurer que les images de marque et les valeurs organisationnelles des entités avec lesquelles nous avons des interactions significatives sont en phase avec celles de l'ICIS.

Nous devons collaborer avec des entités dont les capacités satisfont aux normes de l'ICIS en matière de qualité, de sécurité et de respect de la vie privée. Nous devons accorder la priorité aux entreprises privées et aux OSBL ayant potentiellement une importance et une incidence à l'échelle pancanadienne.





# Comment collaborer avec les entités

Nous devons respecter les ententes et contrats déjà conclus avec nos fournisseurs de données et nos bailleurs de fonds. Nous devons nous assurer que toutes les parties prenantes tirent profit des interactions avec les entreprises privées et les OSBL. Nous devons faire preuve de transparence et nous montrer ouverts et cohérents en ce qui concerne les décisions, les interactions en cours et leurs résultats.

Notre processus décisionnel doit être fondé sur les risques, de sorte que toute décision comportant un risque notable relève du Comité exécutif. Nous devons rester ouverts à de nouveaux partenariats et ne pas limiter nos relations à une seule entité.

## La prise de décision

L'ICIS peut prendre connaissance des possibilités d'interaction par différents mécanismes — au moyen de demandes présentées au personnel et à l'équipe de direction de l'ICIS ou au Conseil d'administration, de demandes soumises par les boîtes de réception centralisées, ou par l'entremise de recommandations et de relations. Peu importe comment l'ICIS est informé d'une possibilité d'interaction, une évaluation initiale des risques et des avantages sera effectuée. Ce processus permettra à l'ICIS de définir le niveau de risque de l'interaction potentielle comme étant soit à faible risque, soit à risque moyen ou élevé.

Les interactions associées à un niveau de risque moyen ou élevé devront être évaluées par le Comité exécutif en fonction des principes ci-dessus. Le niveau et l'étendue de l'évaluation varieront en fonction de la complexité et du niveau de risque de l'interaction. Ces facteurs (complexité, niveau de risque) détermineront aussi le calendrier décisionnel. Au besoin, le Comité exécutif pourra confier la décision finale au Conseil d'administration.

Les interactions présentant un faible risque seront évaluées selon les politiques et procédures actuelles, dont les suivantes :

- · Politique de respect de la vie privée
- · Politique et procédures de demande de données
- · Politique en matière de conflits d'intérêts
- Politique sur la tarification des produits et services
- Politique et cadre de responsabilisation sur l'acquisition

#### Diffusion d'information

L'information sur les interactions impliquant un partage de données ou une analyse de données sera diffusée conformément aux ententes et contrats que nous avons déjà conclus.

### **Amélioration continue**

Le cadre directeur sera révisé au moins tous les 2 ans selon les commentaires recueillis au sein de l'organisme.